

DÉCLARATION DE COMMENCEMENT D'EXÉCUTION au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales

 **Pour rappel, le commencement d'exécution est constitué dès le 1^{er} acte juridique passé et non au commencement physique des travaux.**

- Dans le cadre d'un marché de travaux : la notification du marché de travaux à l'entreprise,
- Dans le cadre d'un marché à bon de commande : la notification du bon de commande à l'entreprise,
- S'il n'y a pas eu de marché de travaux : le premier devis ou premier bon de commande daté et signé "bon pour accord".

COLLECTIVITÉ MAÎTRE D'OUVRAGE :

INTITULÉ DE L'OPÉRATION :

Je soussigné(e),¹

certifie que l'opération susmentionnée, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a reçu un commencement d'exécution.

DATE DU COMMENCEMENT D'EXÉCUTION ²:

(date de signature du devis "bon pour accord" ou date de la notification du marché de travaux ou de la notification du bon de commande, pièce à joindre obligatoirement)

Fait le

à

Signature du représentant de la collectivité
précédée du nom et de la qualité

Cachet de la collectivité

1 *Nom et qualité*

2 *Joindre un justificatif (notification du marché de travaux, du bon de commande ou du premier devis signé "bon pour accord")*